COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Bourges, le 14 novembre 2017

SITUATION DES RESSOURCES EN EAU DANS LE DÉPARTEMENT DU CHER AU 14 NOVEMBRE 2017

L'état quantitatif des ressources en eau du département du Cher reste préoccupant malgré les conditions météorologiques automnales. Les débits des cours d'eau sont très faibles et les précipitations de ces derniers jours ne représentent pas un cumul suffisant pour inverser cette tendance. De plus, les nappes souterraines, insuffisamment rechargées l'hiver dernier, ne sont pas en capacité de jouer leur rôle de soutien des cours d'eau.

La carte ci-dessous représente les bassins versants de la petite Sauldre, de la Rère, de l'Yèvre à l'amont de Bourges, du Cher et de l'Arnon aval concernés par les mesures de restrictions d'usage de l'eau instaurées par arrêté préfectoral qui sont principalement les suivantes :

- pour les industriels : mise en œuvre du plan de limitation des prélèvements d'eau et des rejets,
- pour les collectivités : surveillance accrue du rejet des stations d'épuration, réduction des prélèvements pour l'alimentation des canaux,
- pour les particuliers : restrictions horaires de lavage des véhicules, interdiction de remplir et de vidanger les plans d'eau.

Les restrictions sont proportionnées à la situation du bassin versant (alerte, alerte renforcée ou crise).

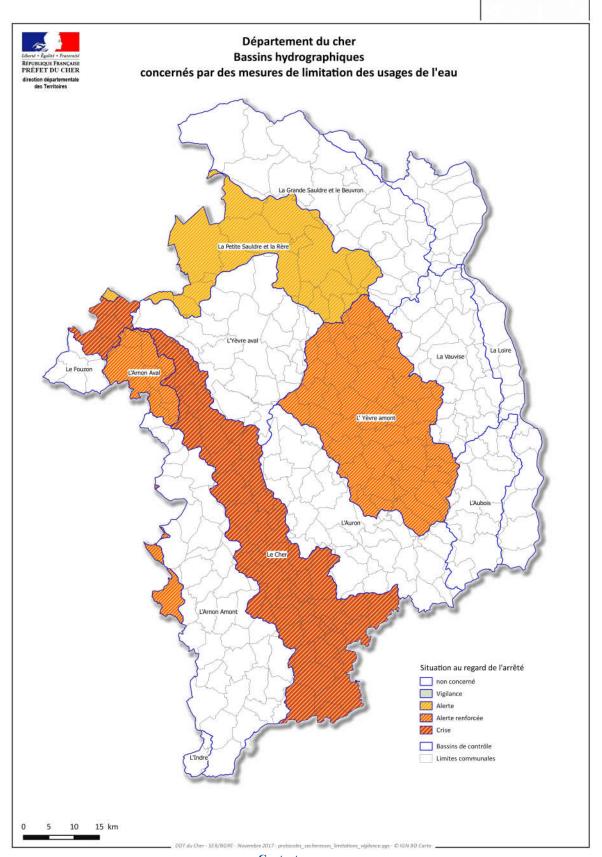
Pour plus de précisions, les arrêtés de restriction d'usage de l'eau ainsi que les débits des cours d'eau et les niveaux des nappes peuvent être consultés sur le site Internet de la Préfecture du Cher : http://www.cher.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-energies-renouvelables-foret-chasse-peche/Eau/Etiage-annee-en-cours

La Préfète du Cher

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PRÉFET DU CHER



Contacts presse: